

REGLEMENT PARTICULIER

8^{ème} COURSE DE COTE REGIONALE DE STEIGE

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côte.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE CIGOGNES

(Organisateur administratif)

Avec le concours de

L'Association RALLYE PASSION

(Organisateur technique)

Organisent les 23 et 24 MAI 2026

Version 13 février 2026

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE CIGOGNE (0307) 100, Avenue de Colmar 68100 MULHOUSE organise les 23 et 24 Mai 2026 avec le concours de l'Association RALLYE PASSION, 19, rue du Beulot 67220 STEIGE

sous le patronage des Stés : **MOTUL – JBM – Girard Scierie – AD Alsace Electro Diesel – ALSACE DEPANNAGE – Christophe ROSE & Fils**

du Comité d'honneur :

- M^{me} Monique HOULNE, Maire de STEIGE

& des Comités d'organisations :

- Mr Jean-Luc CECCALDI, Président de l'ASA CIGOGNES
- Mr Mickael GASS, Président de l'Association RALLYE PASSION

Une compétition automobile Course de Côte Régionale dénommée :

8^{ème} COURSE de COTE REGIONALE de STEIGE.

Comptant pour : La Coupe de France de la Montagne 2026 – Coefficient 2.

Le Championnat des Courses de Côte 2026 de la Ligue Grand Est du Sport Automobile.

Le Championnat des Courses de Côte VHC 2026 de la Ligue Grand' Est du Sport Automobile.

Le Challenge Commissaires 2026 de la Ligue Grand' Est du Sport Automobile.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue sous le N° 11 en date du 16/02/2026

Enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation : N° 139 en date du 16/02/2026

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA.

Organisateur technique

Nom : Association RALLYE PASSION

Adresse : 19 rue du Beulot 67220 STEIGE

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Compétitions régionales

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. CLEMENT Jacques	Licence n°59 - 03/13
Commissaires Sportifs	M. DELLENBACH Bernard	Licence n°10854 - 03/23
	M. VOGEL Bernard	Licence n°25203 - 03/06
Directeur de Course	M. MISTRI Serge	Licence n°5945 - 03/13
Directeur de Course Délégué Parc	M. FAIVRE Pascal	Licence n°18024 - 03/23
Commissaire Technique Responsable	M. HAEFFELIN Daniel	Licence n°12679 - 03/22
Commissaire Technique Adjoint	M. BULLIER Serge	Licence n° 19678 - 04/09
	M. DIPPERT Raphaël	Licence n°3349 - 03/22
Médecin	M. WIEDENKELLER Michel	Licence n°146262 - 03/23
Chargé de la mise en place des moyens	M. STIRLING J. Bernard	Licence n°42318 - 03/23
Chargés des relations avec les concurrents	M. ANTOINE Marc	Licence n°315699 - 03/08
Chronomètres DEPART	Mme HOFFMANN Evelyne	Licence n°252900 - 03/23
ARRIVEE	M. SICHLER Alain	Licence n°259784 - 03/23
Classement	Mme BEFFY Corinne	Licence n° 27682 - 05/03

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements : Jeudi 14 Mai 2026 – 24h00 (cachet de la poste faisant foi).

Publication de la liste des engagés : Vendredi 15 Mai 2026 - 17h00

Vérifications administratives : Samedi 23 Mai 2026 de 14h00 à 18h45 à l'Espace Animation Rural Steige.

Vérifications techniques : Samedi 23 Mai 2026 de 14h15 à 19h00 à l'Espace Animation Rural Steige.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais : Dimanche 24 Mai 2026 à 8h00.

Aucune vérification ne sera effectuée le dimanche matin 24 mai **sauf pour les pilotes qui en feront la demande écrite accordée par l'organisateur de 7h00 à 7h30.**

Briefing des Commissaires : Dimanche 24 Mai 2026 à 7h50 à l'Espace Animation Rural Steige.

Essai non chronométré : Dimanche 24 Mai 2026 de 8h45 à 10h00.

Essai chronométré : Dimanche 24 Mai 2026 de 10h15 à 11h30.

Briefing ECRIT remis aux Pilotes :.. Samedi 23 Mai 2026 aux vérifications administratives contre émargement.

Si nécessaire un briefing oral le : Dimanche 24 Mai 2026 à 11h50 sur la Ligne de Départ.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course : Dimanche 24 Mai 2026 à 12h00.

Course

↓ 1^{ère} montée le Dimanche 24 Mai 2026 à partir de 12h45.

↓ 2^{ème} montée le Dimanche 24 Mai 2026 à partir de 14h00.

↓ 3^{ème} montée le Dimanche 24 Mai 2026 à partir de 15h15.

↓ 4^{ème} montée le Dimanche 24 Mai 2026 à partir de 16h30.

La 4^{ème} montée sera effectuée en fonction du timing de l'épreuve et du Directeur de Course.

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : 30mn après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.

PODIUM le 24 mai 2026 à 18 heures.

Remise des prix : Dimanche 24 Mai 2026 à 18h30 au plus tard à l'Espace Animation Rural de Steige.

Les concurrents se verront envoyés les chèques correspondants à leur prix ainsi que le Palmarès.

Réunions du Collège des C.S: 1^{ère} Réunion, Samedi 23 Mai 2026, 17h00 à la Mairie à Steige.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives : Samedi 23 Mai 2026 de 14h00 à 18h45 Espace Animation Steige.

Vérifications techniques : Samedi 23 Mai 2026 de 14h15 à 19h00 Espace Animation Steige.

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage :

JBM SERVICES AUTO PNEUS 29 Rue Haut-Koenigsbourg 67220 Villé.

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Les concurrents VHC devront présenter le PTH/PTN de leur voiture et le passeport technique 3 volets, ou pour les concurrents étrangers, PTH accompagné du visa de l'ASN et du certificat médical. **L'autorisation écrite expresse du propriétaire de la voiture, au Conducteur dans le cas de prêt, ou location, et/ou Double-Monte pour cette compétition.**

Aucune vérification ne sera effectuée le dimanche matin 24 mai sauf pour les pilotes qui en feront la demande écrite autorisée par l'organisateur de 7h00 à 7h30.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le samedi 23 mai 2026 à 17 heures.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Par le seul fait de son engagement, tout concurrent adhère sans restriction au présent règlement ainsi qu'aux règlements établis par la FFSA et déclare en accepter toutes les dispositions, ainsi que les décisions de son organisateur pour les cas non prévus (force majeure, etc...).

Tout concurrent ainsi qu'assistance dont l'attitude, tant au cours de l'épreuve elle-même que lors de la remise des prix, serait incorrecte, soit par ses propos, soit par ses actes (tricherie, détournement d'objets, etc...) ou encore de nature à nuire à l'image du sport automobile, pourra être exclu de l'épreuve après examen par le Collège des Commissaires Sportifs, sans préjudice des sanctions dont il pourra faire l'objet de la part de la FFSA.

Dans les parcs concurrents il est demandé à ces derniers :

- De disposer d'un extincteur pour foyer A, B, C d'une capacité de 5kg minimum et ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- De disposer sous chaque voiture de compétition et tractrice une bâche étanche résistante aux hydrocarbures. Sa surface minimum devra être de 3 mètres sur 5 mètres.
- **Par respect pour les riverains, pas de mise en route des moteurs du samedi 23 mai 2026 de 20h30 au dimanche 24 mai 2026 avant 8h00.**
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets.

La pénalité pour défaut d'extincteur et/ou de bâche dans le parc est de 200€ et/ou 400€.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements accompagnés des droits d'engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

JBM Service Autos Pneus Sarl 29 Rue du Haut-Koenigsbourg 67220 Villé ou ibm-service-autos@wanadoo.fr, avec envoi par la poste des droits d'engagements

Clôture des inscriptions : **Jeudi 14 Mai 2026 à 24H00** (cachet de la poste faisant foi).

Les droits d'engagement sont fixés à **380€** réduits à **190€** pour les modernes, pour les concurrents acceptant la publicité obligatoire de l'organisateur, et **157€** pour les licenciés ASA CIGOGNES.

Pour les V.H.C. les droits d'engagement sont fixés à **380 €**, réduits à **175 €**, pour les concurrents acceptant la publicité obligatoire de l'organisateur, et de **141€** pour les licenciés ASA CIGOGNES. **Les montants ont été majorés de 5€ pour le Challenge des Commissaires de la Ligue Grand Est du Sport Automobile.**

Il sera possible de participer à l'épreuve avec un titre de participation à la journée (TPRM) : 59 euros qui faut souscrire sur le site FFSA directement.

Pour cela il faudra être titulaire du permis de conduire, et avoir au moment des vérifications un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport automobile.

Véhicules autorisés avec un titre de participation : groupes F2000-N/FN-A/FA-FS/FC-GT de Série – Classic - VHC.

L'autorisation expresse du propriétaire pour cette épreuve dans le cas de double monte, de prêt et/ou location de la voiture.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement. Les chèques seront libellés à l'ordre de : **ASSOCIATION RALLYE PASSION**.

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 50, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 120 dont 40 VHC maximum

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

Pour les V.H.C. sont admises les voitures homologuées en VHC et titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes aux règles spécifiques des Courses de Côte VHC (voir "Conditions d'admission des voitures").

Sont admises dans un classement séparé, les voitures de la catégorie CLASSIC de Compétition. Les voitures de Tourisme et les voitures GT auront la possibilité d'enlever les pare-chocs en course de côte suivant l'annexe K.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.

Publicité obligatoire (non rachetable) MOTUL – AD Alsace Electro Diesel – JBM Services Auto Pneus – Scierie GIRARD – ALSACE DEPANNAGE – Christophe ROSE & FILS.

Publicité optionnelle suivant éventuel additif du Collège des C.S.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La 8^{ème} Course de Côte Régionale de STEIGE se déroule sur la RD 424.

La course se déroulera : en 4 montées **obligatoires**.

L'absence motivée à l'une ou plusieurs des montées devra être constatée par un Commissaire technique.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ :	RD 424 Section sortie du village Altitude 379 mètres
Arrivée :	RD 424 pk 1.95 Altitude 462 mètres
Pente moyenne :	5%
Longueur du parcours :	1950 mètres.....
Modalités de retour au départ :	en convoi sous les ordres de la Direction de Course.
Parc de départ :	RD 424 section à la sortie du village de Steige.
Parc d'arrivée :	RD 424 300 mètres après l'arrivée.

6.2P. ROUTE DE COURSE

Sur la RD 424 après l'épingle droite à la sortie de Steige en direction du Col de Steige.

6.3P. FILE DE DEPART

Les conducteurs devront se ranger en file de départ à droite de la chaussée, dans l'ordre décroissant des numéros, en prégrille au minimum 10mn avant l'heure de départ.

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

Le respect des différents parcs concurrents est impératif, et seront situés suivant indications sur la RD 424 de STEIGE pour toutes les voitures. Les parcs seront accessibles à partir du Samedi 23 Mai 2026 à 14h00. Contact : 06 20 44 12 14 FAIVRE Pascal, Directeur Délégué au parcs Concurrents.

Dans les parcs concurrents il est demandé à ces derniers :

- De disposer d'un extincteur pour foyer A, B, C d'une capacité de 5kg minimum et ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- De disposer sous chaque voiture de compétition une bâche étanche résistante aux hydrocarbures. Sa surface minimum devra être de 3 mètres sur 5 mètres.
- **Par respect pour les riverains, pas de mise en route des moteurs du samedi 23 mai 2026 de 20h30 au dimanche 24 mai 2026 avant 8h00.**
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets sous peine d'amende.
La pénalité pour défaut d'extincteur et/ou de bâche dans le parc est de 200€ et/ou 400€.

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé sur la RD 424 après la ligne de départ sur une seule file à droite de la chaussée dans le sens de la descente.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- Pendant les vérifications : au parc des vérifications sous chapiteau
- Pendant les essais et la course : au parc départ sur route RD 424
- Pendant le délai de réclamation après l'arrivée : au parc fermé d'arrivée sur la ligne de départ

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence se tiendra à la Ligne de Départ pendant toute la manifestation.

Téléphone permanence n° 06 76 70 75 01

Centre de secours le plus proche : Villé - Téléphone n° 18.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1P. ESSAIS

Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée d'essais de bout en bout

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux Pilotes écrite (briefing) sera remise aux **Pilotes contre émargement** aux vérifications administratives, et si **INDISPENSABLE** un briefing oral aura lieu ligne de départ et en cas de pluie à l'Espace d'Animation Rural de STEIGE Dimanche 24 Mai 2026 à 11h50. (Indication par sonorisation de l'épreuve). La présence de tous les Pilotes et des Commissaires Chefs de poste y **est obligatoire avec émargement**.

7.3P. COURSE Voir règlement standard des Courses de Côte. Départ par feux tricolores.

Les Concurrents VHC partiront toujours avant les Concurrents en voitures modernes, sauf changement ordonné par la Direction de Course.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

L'échauffement des pneumatiques par déplacement de la voiture est **INTERDIT** en pré grille & grille de départ. Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Les classements suivants seront établis :

- un classement général pour les voitures de Sport (série A et B confondues),
- un classement par groupe et par classe (séries A et B confondues)
- un classement féminin si égal ou plus de 3 partantes
- un classement Jeunes Pilotes de – de 25 ans si égal ou plus de 3 partants.

Le classement s'effectuera sur le meilleur temps réalisé sur 1 des 4 montées.

Pour les V.H.C., les classements seront établis de la façon suivante :

- Un classement pour les voitures de compétition
- Un classement pour les voitures de production.
- Un classement séparé pour les voitures du groupe CLASSIC de compétition.

(Les voitures CLASSIC de compétition ne devront jamais figurer dans aucun des classements.)

ARTICLE 10P. PRIX

Pour les VHC tous les concurrents participants seront récompensés, suivant l'article 11 du règlement du Championnat de France de la Montagne VHC.

Pour les modernes :

Prix en espèces et en coupes (répartition) :

	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}
Scratch	170€ + 1 coupe	100€ + 1 coupe	50€ + 1 coupe	
Classe de 1 à 5 partants	75€ + 1 coupe	1 coupe		
Classe de 6 et plus partants	120€ + 1 coupe	90€ + 1 coupe	50€ + 1 coupe	1 coupe
Féminine / -25ans Si 3 partants ou plus	90€ + 1 coupe			

1 engagement sera OFFERT, par tirage au sort parmi les engagés, lors de la Remise des Prix. Il faudra impérativement être présent pour prétendre au prix.

Il sera prévu une récompense pour au moins 3 Commissaires désignés par un DC Adjoint.

Les prix sont cumulables. Les prix du classement par classe pour les concurrents récompensés qui ont bénéficié de remise sur leur engagement seront calculés sur le montant de l'engagement effectivement payé. Les pilotes qui ne pourraient pas assister à la remise des prix, devront mandater par écrit, une personne qui sera seule habilitée à retirer le prix correspondant à leur classement. **Aucun prix ne sera remis sans cette procuration.**

La remise des prix se déroulera le Dimanche 24 Mai 2026 à 18h30 au plus tard à l'Espace Animation Rural de Steige.